

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du MARDI 17 JUIN 2025
COLLEGE COLLECTE

Objet : Déchetterie de Biscarrosse-Plage : modification du nombre de jours d'ouverture au public de la déchetterie et modification du planning de l'agent d'accueil

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de juin à 19 heures, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25.

Quorum : 13.

Présents : 17.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Laure PINCE, Carmen THIEROT, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Vincent LOUBERE, Yves MANCIET, Alain SESCOUSSE, Éric SOULES, Vincent VILLENAVE et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Dominique HARDY, MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Patricia CASSAGNE remplacée par Monsieur Yves MANCIET, Monsieur Adrien FERE remplacé par Monsieur Alain SESCOUSSE, Monsieur Patrick FRAGNEAU remplacé par Monsieur Vincent VILLENAVE, Monsieur Fabien LAINE remplacé par Madame Carmen THIEROT,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jean-Marie DUBROCA remplacé par Madame Dominique HARDY.

Absents excusés : 8.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Florence GUERRO, Ascension PONCHET, MM. Eric BRETHES et Titouan DAUDIGNON,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Philippe CUBILIER, Frédéric POMAREZ, Jean-Richard SAINT-JOURS, Jean SLOSTOWSKI.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Hélène BOUSQUET

Date de convocation et d'affichage : 17 juin 2025



Délibération n°2025-36

Objet : Déchetterie de Biscarrosse-Plage : modification du nombre de jours d'ouverture au public de la déchetterie et modification du planning de l'agent d'accueil

Madame Julie FARBOS, Directrice, présente le constat suivant :

L'étude d'optimisation du service public des déchets en cours de réalisation, a permis lors de la phase diagnostic, de mettre en exergue le nombre de visiteurs par site.

La déchetterie de Biscarrosse-Plage est ouverte au public :

- en période hors saison (du 16 septembre au 14 juin) à hauteur de 21 heures par semaine, les lundis, mercredis et samedis,
- en période estivale (du 15 juin au 15 septembre) à raison de 35 heures par semaine, les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis,

Au vu de la fréquentation, il est constaté qu'en période printanière, le nombre de visiteurs peut dépasser les 300 certains samedis, alors qu'en période estivale, le nombre de visiteurs ne dépasse pas les 100.

Ainsi, il n'est pas pertinent d'augmenter la plage horaire d'ouverture du site en période estivale.

Fréquentation 2024 de la déchetterie de Biscarrosse Plage

2024	NB de visiteurs	Moyenne par jour d'ouverture (NB de visiteurs)
Trimestre 1	2 521	66
Trimestre 2	3 980	102
Trimestre 3	3 798	61
Trimestre 4	2 545	69
Total	12 844	73

Cette proposition implique la modification du planning de l'agent d'accueil, en période estivale, il peut être affecté à d'autres missions :

- remplacement sur d'autres déchetteries
- remplacement au sein du service Collectes des déchets en tant que ripeur
- renfort au service Patrimoine et entretien

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 10 juin 2025,

VU l'avis unanimement favorable des deux collègues du Comité Social Territorial en date du 10 juin 2025,

Le Comité syndical - Collège Collecte, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les horaires d'ouverture de la déchetterie de Biscarrosse-Plage du 15 juin au 15 septembre en restant sur une ouverture au public de 21 heures par semaine, les lundis, mercredis et samedis, de 9 h 30 à 12 h 30, puis de 13 h 45 à 17 h 30,
- **AFFECTE** l'agent d'accueil de la déchetterie de Biscarrosse-Plage, les mardis et vendredis (jours de fermeture de la déchetterie, le jeudi étant son jour de repos hebdomadaire) en remplacement d'agent dans d'autres déchetteries, ou au service Collectes des déchets en tant que ripeur ou en renfort au service Patrimoine et Entretien,

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 040-244000279-20250624-DCS2025_36-DE



- **APPLIQUE** les dispositions de la présente délibération après transmission aux services de l'Etat et publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Président,
Eric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.